



**Sortie « YES 2ème »
Du jeudi 3 au
Dimanche 6 Septembre 2020**

Sortie limitée à 20 véhicules

**FICHE DE PRE-INSCRIPTION
A nous retourner complète avant le 28 Février 2020**

(Aucune inscription par téléphone ne sera enregistrée)



Contact pour la sortie :

Nathalie Lefèvre

06.14.43.93.30

contact@ava.bzh

Adresse d'envoi de votre inscription :

7 rue des 7 Fontaines – 22590 PORDIC

Conducteur (joindre la copie de votre Carte d'identité ou passeport en cours de validité)

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse

CP

Ville

Tél. portable :

Passager (joindre la copie de votre Carte d'identité ou passeport en cours de validité)

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse

CP

Ville

Tél. portable :

Véhicule

Marque :

Modèle :

Immatriculation :

NB : pour les véhicules venant sur remorque ou camion plateau, un lieu de stockage fermé sera trouvé sur le secteur de St Malo pendant notre séjour sur Jersey.

Vous devrez disposer d'une carte d'identité ou d'un passeport valide avec vous le jour J

Horaire et date de départ : Jeudi 3 septembre 2020 : Saint Malo à 18h00 (heure française)

Horaire et date de retour : Dimanche 6 septembre 2020 : Jersey à 9h10 (heure locale)

En option : pourra vous être proposé un repas ensemble pour ceux qui le souhaitent dans un restaurant sur notre trajet de retour entre St Malo et St Brieuc (choix non effectué à ce jour en cours d'étude)

Page 2

Sortie « YES » fiche de pré-inscription et règlement

Le nombre de véhicules pour cette sortie « YES » est limité à 20, avec un maximum de 50 personnes. Pour cela nous vous proposons une pré-inscription avec une formule de paiement échelonnée détaillée comme suit :

Pré-inscription : Arrhes du montant de 120 € par personne.

Vous choisissez ensuite d'étaler votre paiement pour la sortie suivant le calendrier suivant :

15 avril – 15 mai – 15 Juin – 1^{er} Août (un échéancier vous sera adressé vers le 10 mars)

Ou

Règlement du solde le 1^{er} Août (impératif)

En cas de non respect de l'échéancier, les arrhes ne seront pas remboursés. Le prix de la sortie devra être réglé pour le 1^{er} Août au plus tard. Nos engagements quant à la traversée et l'hôtel doivent être réglés dans leur totalité un mois avant notre venue.

Conditions de remboursement des arrhes en cas d'annulation d'inscription :

- avant la date limite de la pré-inscription (soit le 28 février 2020), donne droit à un remboursement total versé
- entre le 1^{er} mars et 15 juin : le montant total des arrhes sera conservé.
- entre le 16 juin et la date de la sortie : aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure.

Prix de la sortie (1)

Sortie YES avec hébergement hôtel	Adhérent club*	Non adhérent*	nombre	TOTAL
Adulte en chambre double (Voiture avec 2 personnes)	500 €	550 €		
Adulte** en chambre individuelle (voiture avec 1 personne)	660 €	700 €		
			TOTAL	
Sortie YES sans hébergement (ou personnel)**	Adhérent club*	Non adhérent*	nombre	TOTAL
Adulte (voiture + 2 personnes)	330 €	360 €		
Adulte (voiture + 1 personne)	505 €	525 €		
			TOTAL	
Sortie YES sans traversée ni hébergement	Adhérent club*	Non adhérent*	nombre	TOTAL
Adulte	225 €	250 €		
			TOTAL	

Règlement ci-joint (montant – Banque avec chèque Nr : _____)

*Le tarif est par personne. Le règlement sera encaissé le 1^{er} mars 2020.

Possibilité de régler par chèque (à l'ordre de AVA) ou par virement sur demande.

** Sans hébergement : vous gérez vous-même votre hébergement.

- (1) Le prix de la sortie (complet avec Hébergement et Traversée aller retour) comprend : livre de route, documentation touristique, la plaque rallye collector, hébergement en hôtel au Westhillhotel, tous les repas du jeudi soir au samedi soir inclus, les visites de sites ou musées.

Les boissons ne sont pas comprises dans ce tarif et seront facturées individuellement.

Par la présente nous confirmons être en règle quant à la législation sur notre véhicule, en possession d'un permis de conduire, d'une assurance, d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité pour le chauffeur et le(s) passager(s).

Date :

Signature :